

**LA RÉSERVE AQUATIQUE
DE LA RIVIÈRE MOISIE :
POSITION DE L'UQCN**

Mémoire présenté au
**BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

dans le cadre
**DES CONSULTATIONS DU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT (BAPE) POUR LA RÉSERVE
AQUATIQUE PROJETÉE DE LA RIVIÈRE MOISIE**

par
**L'UNION QUÉBÉCOISE
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
(UQCN)**

JUIN 2005

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION.....	1
1.1	<i>Présentation de l'UQCN</i>	1
1.2	<i>L'UQCN et les aires protégées au Québec</i>	2
2.	DÉLIMITATION ÉCOLOGIQUE DE L'AIRE PROTÉGÉE	3
2.1	<i>Design de l'aire protégée</i>	3
2.2	<i>Dynamique du saumon de l'Atlantique</i>	4
2.2.1	<i>Bassin versant vs protection du saumon de l'Atlantique</i>	6
2.2.2	<i>Concept de bassin versant primaire</i>	7
2.2.3	<i>Présence de droit minier actif à la tête du bassin versant</i>	7
2.3	<i>Le caribou forestier</i>	7
2.3.1	<i>Massifs forestiers pour la protection du caribou forestier</i>	8
2.4	<i>Designs suggérés par l'UQCN</i>	9
2.4.1	<i>Justification des designs suggérés</i>	9
3.	PROJET DE PARC NATIONAL.....	11
4.	IMPACTS SUR L'APPROVISIONNEMENT FORESTIER : FAITS ET SOLUTIONS.....	12
5.	CONCLUSION.....	14
ANNEXE 1 –		
	LOCALISATION DU MASSIF DE FORÊTS MATURES	
	À L'EST DE LA RIVIÈRE MOISIE	15
ANNEXE 2 –		
	ILLUSTRATION DES DÉLIMITATIONS PROPOSÉES PAR L'UQCN.....	16

1. INTRODUCTION

Le présent mémoire met en relief les préoccupations et les recommandations de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) associées aux projets de mise en réserve pour des fins d'aires protégées. Il porte plus particulièrement sur les limites permettant de protéger de façon permanente le territoire de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie. Puisque la délimitation de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie n'est pas arrêtée, l'UQCN juge que certains points resteront à développer tel que le ou les Conseil(s) de conservation et de mise en valeur ainsi que la gestion de la future aire protégée. À titre d'exemple, nous suggérons d'inclure le bassin versant de la rivière Moisie au projet de réserve aquatique. Ceci implique que la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart ainsi que la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand seront incluses dans l'aire protégée de la rivière Moisie.

1.1 PRÉSENTATION DE L'UQCN

L'UQCN a été fondée en 1981. Au cours des ans, cet organisme à but non lucratif s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions de développement au Québec, en visant à assurer la prise en compte de l'environnement pour que le développement soit durable.

L'UQCN appuie ses activités sur les trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation soit : le maintien des processus écologiques essentiels à la vie; la préservation de la diversité génétique, et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes. Elle s'est engagée résolument dans un processus qui vise à influencer vers ces trois objectifs les attitudes et les comportements de l'ensemble des Québécois et des organisations québécoises tant publiques que privées. À moyen et à long terme, l'UQCN vise à ce que les changements des perceptions des individus et des organisations se traduisent en actions positives et continues en faveur d'un développement durable par les instances décisionnelles, d'une consommation plus avisée par les individus et de l'amélioration de la santé des écosystèmes.

La mission de l'UQCN est inspirée par une vision de la vie où la diversité joue un rôle essentiel à tous les niveaux de son organisation et de son expression. Elle travaille de plusieurs façons à la rencontre de ces grands objectifs : l'éducation auprès des jeunes et des adultes, les campagnes de sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

L'UQCN est un acteur majeur dans la conservation au Québec, appuyée par plus de 5 000 membres et sympathisants et regroupant près de 80 organismes affiliés. La qualité de son travail et de son expertise, assurée en grande partie par son réseau de bénévoles et de collaborateurs agissant au sein de chacune des commissions, en font un intervenant reconnu et estimé par les organismes environnementaux ainsi que par les institutions québécoises, canadiennes et étrangères qui sont impliquées dans la mise en œuvre d'un développement durable et avec lesquelles elle travaille depuis plus de vingt ans.

1.2 L'UQCN ET LES AIRES PROTÉGÉES AU QUÉBEC

Le processus de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP) occupe une place fondamentale parmi les objectifs et les stratégies de conservation de l'UQCN. En effet, depuis plusieurs décennies déjà, l'organisme travaille à faire reconnaître l'importance de la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la diversité biologique du Québec.

Depuis 2001, l'UQCN fait partie de l'initiative « Aux arbres citoyens! », au même titre que le Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada), la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP - section Montréal) et le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE). Cette campagne vise à mettre à l'ordre du jour la protection de la forêt boréale et l'importance comme l'urgence d'établir un véritable réseau d'aires protégées au Québec. Les quatre groupes ont élaboré des fiches d'information sur les aires protégées, sur la certification forestière et sensibilisent plus de 20 000 personnes par mois via son site Internet : **www.auxarbrescitoyens.com**. C'est dans l'optique de cette reconnaissance que l'organisme s'implique dans le présent processus visant la mise en place d'une aire protégée dans le bassin versant de la rivière Moisie.

2. DÉLIMITATION ÉCOLOGIQUE DE L'AIRE PROTÉGÉE

Pour l'UQCN, le design actuel de la réserve aquatique projetée, malgré sa superficie de taille, n'en est pas un écologique. D'ailleurs, nous jugeons que la superficie pourrait être beaucoup plus grande en tenant compte de la conjoncture de plusieurs éléments. Premièrement, la littérature scientifique indique qu'une aire protégée ligniforme protège moins efficacement l'intégrité écologique qu'une aire protégée de forme plus arrondie¹et². Deuxièmement, afin de protéger adéquatement la population de saumon de l'Atlantique de la rivière Moisie, et aussi afin d'assurer l'intégrité de l'écosystème aquatique, l'ensemble du bassin versant devrait être protégé surtout le bassin versant primaire de la Moisie, celui de la rivière, ainsi que le bassin versant de la rivière de la Ouapatec pour les raisons décrites ultérieurement dans ce mémoire. Troisièmement, selon le secteur inventorié par le MRNF, qui est cantonné au territoire où il y a présence d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), à l'ouest de la rivière Moisie, ce secteur comporte des sites d'intérêt pour le caribou forestier. Quatrièmement, le peu de droits consentis à l'est de la réserve aquatique projetée offre une opportunité rare au Québec de créer une grande aire protégée.

2.1 DESIGN DE L'AIRE PROTÉGÉE

Le projet du (Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la rivière Moisie offre une opportunité au gouvernement du Québec de créer une grande aire protégée de la trame des parcs nationaux créés à la fin du XIX^e siècle (parc de la Montagne-Tremblante, parc des Laurentides), mais dont les superficies furent rapetissées petit à petit, de sorte que ces parcs sont maintenant confinés à de petites superficies comparativement à celle d'origine. À la lumière des connaissances actuelles, nous jugeons qu'il est possible et souhaitable de tenir compte de l'intégrité écologique de cette future aire protégée, du fait que le territoire présente peu de perturbations, tel que souligné par le MDDEP lors de la présentation du projet dans le cadre des premières consultations publiques effectuée en Côte-Nord au début du mois de mai. L'UQCN considère que le projet présenté par MDDEP doit être révisé afin de le doter d'une délimitation respectant l'intégrité écologique de l'écosystème aquatique de la rivière Moisie et, ainsi de l'élargir afin de protéger des composantes des écosystèmes terrestres adjacents. Les grands enjeux relatifs au design sont : 1) le bassin versant de la rivière Moisie et sa population de saumon de l'Atlantique; 2) la présence d'exploitation minière à la tête du bassin versant de la rivière Moisie; 3) les sites d'intérêts pour le caribou forestier comprenant de grands massifs forestiers matures et surannés; 4) le chemin de fer longeant la rivière Nipissis.

Recommandation 1 –

L'UQCN recommande que la délimitation de l'aire protégée projetée tienne compte de critère écologique.

¹ NOSS, R. 1995. Maintaining Ecological Integrity in Representative Reserve Networks. World Wildlife Fund, Toronto (Ontario).

² PRIMACK, R. 2004. A Primer of Conservation Biology, Third Edition. Sinauer Associates, Sunderland (Massachusetts).

2.2 DYNAMIQUE DU SAUMON DE L'ATLANTIQUE

Plusieurs études relatives au saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) confirment l'importance de prendre en considération la valeur écologique de la rivière Ouapetec dans le projet de réserve aquatique de la rivière Moisie. La principale étude est le rapport de GENIVAR établi sur une demande particulière de Hydro-Québec dans les années 90, qui dresse un inventaire salmonicole plus ou moins exhaustif des rivières Moisie et Ouapetec. Grâce à différentes techniques de comptage (méthode hydroacoustique, caméras sous-marines, capture-marquage-recapture, données de pêche sportive), il a été possible de mettre en avant les caractéristiques de la population de saumons de l'Atlantique qui fréquentent la rivière Ouapetec. Il en résulte qu'au niveau des juvéniles, la rivière Ouapetec présente une densité de tacons 1+ et 2+ relativement plus élevée en comparaison avec celle du cours principal de la Moisie. Ce constat est également confirmé pour l'ensemble des classes d'âges : « *La rivière Ouapetec, par contre, se distingue nettement par des densités plus fortes pour toutes les classes d'âges* ». Mais des densités de poissons importantes dans un environnement naturel peuvent nuire à la croissance des saumons juvéniles par le phénomène de compétition. Or, le rapport avance que « *pour le poids des juvéniles, les stations Ouapetec et Joseph possèdent des poissons dont le poids est plus élevé particulièrement chez les alevins* ».

Par ailleurs, une augmentation des mâles précoces par rapport aux mâles anadromes a été notée dans les eaux de la rivière Ouapetec, lors de la campagne de suivi mise en place par GENIVAR. Cette évolution qui s'avère intéressante³ pour la dynamique de population du saumon de l'Atlantique, peut être influencée par le profil de la rivière. En effet, d'après Schiefer (1971), dans les rivières à saumons de la Côte-Nord, le nombre de mâles précoces de divers groupes d'âge augmente lorsque diminue la taille de la rivière et lorsque augmente l'influence d'un lac sur le bassin versant de la rivière. De plus, toujours selon cette étude et concernant la présence de lacs, il a été prouvé l'existence d'une frayère dans la partie supérieure de la Ouapetec⁴ confirmant ainsi le fait que le saumon peut gagner la tête de cette rivière. À ce sujet, le Grand lac Germain peut jouer le rôle de régulateur de température de la rivière Ouapetec, en refroidissant ses eaux plus tard en automne et en les réchauffant de manière plus lente au printemps⁵. Ces phénomènes sont susceptibles de jouer sur la période de croissance des saumons juvéniles, tout en favorisant de meilleures conditions alimentaires pour assurer la croissance surtout au printemps alors que les saumons juvéniles acquièrent plus de 80 % de leur croissance annuelle (ALLEN, 1940; 1941). Tous ces éléments démontrent clairement la nécessité d'inclure le Grand lac Germain dans le périmètre de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, et prouve

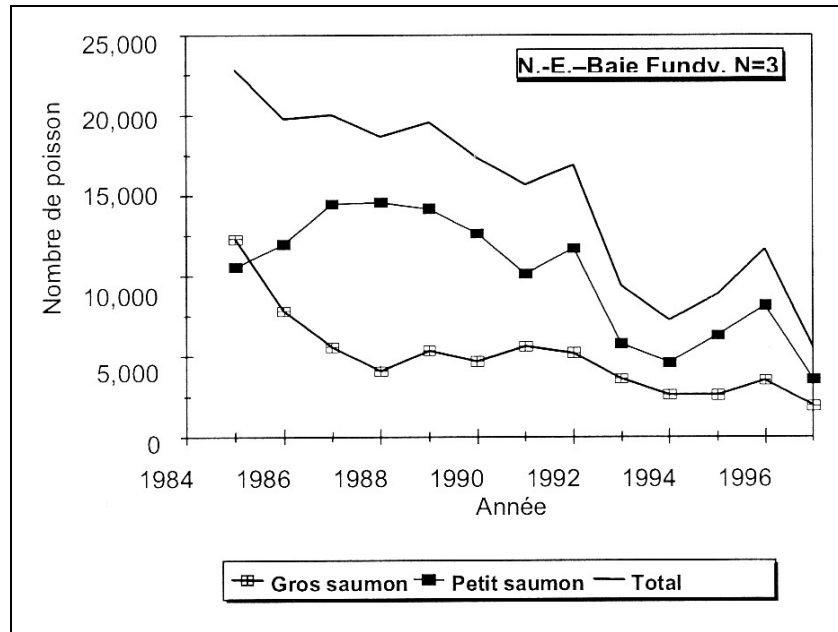
³ Le cycle vital du saumon atlantique est caractérisé par la présence de mâles précoces lors de la reproduction. Le Centre interuniversitaire de recherche sur le saumon Atlantique (CIRSA) a démontré que ces tacons mâles fertilisent jusqu'à 20 % des œufs, et que les alevins issus de mâles précoces montrent des taux de croissance plus élevés en comparaison de mâles anadrome. Site web : <http://www.bio.ulaval.ca/CIRSA/annexe.htm>.

⁴ À la hauteur du kilomètre 54, soit à peu près à mi-chemin entre l'exutoire du Grand lac Germain et le lac Ouapetec.

⁵ P.-P. MORIN, G. TREMBLAY ET A. BOUDREAU, 1994. *Projet Sainte-Marguerite. Suivi de la population de saumons juvéniles par pêche électrique sur la rivière Moisie en 1993*. Rapport du Groupe Environnement Schooner inc. pour la vice-présidence Environnement, Hydro-Québec. 43 p. et annexes.

également que la rivière Ouapetec représente un habitat de qualité en terme de conditions de reproduction du saumon de l'Atlantique.

En outre, les travaux du bureau d'étude GENIVAR indiquent qu'entre 1992 et 1998, la population de saumons de la rivière Moisie était en nette diminution. Parallèlement à ces résultats le ministère des Pêches et Océans a constaté, en 1997, un très faible nombre de remontées dans neuf rivières du Québec⁶, dont la rivière Moisie.



Tiré de Canada, Ministère des Pêches et des Océans, Secteur des sciences.
Rapport sur l'état des stocks - Aperçu du saumon de l'Atlantique pour l'est du Canada, D0-01 (octobre 1998)

Quant au nombre de saumons ayant atteint les frayères dans les rivières du Québec « *il a chuté de façon continue par rapport à la valeur médiane maximale constatée en 1988, malgré une légère remontée en 1995* ». À partir de ces données, il est possible de conclure à une tendance à la baisse et à un appauvrissement des populations du saumon de l'Atlantique à l'échelle du Québec. En ce sens, la rivière Ouapetec, véritable pouponnière à saumons qui alimente la rivière Moisie, mérite la reconnaissance de ses capacités écologiques afin d'y assurer une gestion intégrée et cohérente de la ressource salmonicole.

Recommandation 2 –

L'UQCN recommande l'intégration de la rivière Ouapetec et le Grand lac Germain à l'intérieur des limites de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, afin de favoriser le maintien de son potentiel salmonicole remarquable.

⁶ Canada, Ministère des Pêches et des Océans, Secteur des sciences. *Rapport sur l'état des stocks - Aperçu du saumon de l'Atlantique pour l'est du Canada, D0-01 (octobre 1998)*.

Recommandation 3 –

L'UQCN recommande de poursuivre et d'intensifier le suivi et l'acquisition de connaissances continues (inventaires annuels) sur le saumon de l'Atlantique, et ce, dans la rivière Moisie et ses principaux affluents salmonicoles, dont la rivière Ouapetec.

2.2.1 BASSIN VERSANT VS PROTECTION DU SAUMON DE L'ATLANTIQUE

Voici les éléments retenus par l'UQCN afin d'assurer la protection de l'intégrité de l'écosystème aquatique de la rivière Moisie et par le fait même, la santé de la population de saumon de l'Atlantique :

- L'idéal est indubitablement la protection de l'ensemble du bassin versant de la rivière Moisie. Celui-ci couvre une superficie de 19 197 km² ⁷. Le territoire actuellement proposé (3897km²) représente 20 % de la superficie du bassin versant.
- Selon SAINT-ONGE, BÉRUBÉ et MAGNAN (2001)⁸, un bassin versant récolté sur plus de 50 % de sa superficie induit une augmentation du débit de pointe. Cette augmentation du débit de pointe est reconnue pour avoir des impacts sur la qualité de l'eau et sur la qualité de l'habitat des poissons. En protégeant 50 % du bassin versant sur la partie primaire du bassin versant, ceci aurait pour effet d'éviter l'augmentation du débit de pointe dont les effets d'ensablement des frayères de saumons, ainsi que de diminuer la qualité de l'eau de la rivière. Cette proportion du bassin versant représente une superficie de 9590 km².

Recommandation 4 –

L'UQCN recommande que la superficie de l'aire protégée projetée soit agrandie, afin d'atteindre la superficie représentant 50 % de l'ensemble du bassin versant, dans l'impossibilité motivée d'inclure la totalité du bassin versant de la rivière Moisie.

⁷ <http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/moisie/stat-moisie.htm>

⁸ SAINT-ONGE, Isabelle, Pierre BÉRUBÉ et Pierre MAGNAN (2001). « Effets des perturbations naturelles et anthropiques sur les milieux aquatiques et les communautés de poissons de la forêt boréale », *Le Naturaliste Canadien*, automne 2001, vol. 125, p. 81 à 95.

2.2.2 LE CONCEPT DE BASSIN VERSANT PRIMAIRE

Le bassin primaire d'un cours d'eau est délimité par l'ensemble des tributaires sans lacs se jetant directement dans le cours d'eau principal, ainsi que les tributaires où on retrouve des chaînes de lacs cela jusqu'au premier grand lac (annexe 1). Le « premier grand lac » jouerait un rôle tampon de bassin de décantation des particules indésirables, ainsi qu'un rôle de régulateur de la variance des débits de pointes. L'inclusion du bassin primaire de la rivière Moisie, ainsi que celle de la Ouapatec au projet d'aire protégée du MDDEP sont, tel que mentionné plus tôt, un **minimum incontournable** afin de s'assurer de maintenir l'intégrité de l'écosystème aquatique de ce cours d'eau. En assurant la qualité de l'eau pour le saumon de l'Atlantique, on s'assure également de la qualité de l'eau pour les activités récréatives, ainsi que les activités de villégiature en aval.

2.2.3 PRÉSENCE DE DROIT MINIER ACTIF À LA TÊTE DU BASSIN VERSANT

L'UQCN voudrait signaler que la présence de titres miniers actifs (ou claims) dans la partie nord de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie posent problème. Certains d'entre eux sont localisés dans la tête du bassin versant. L'impact de l'exploitation minière sur la ressource hydrique via le drainage acide, ainsi que l'utilisation de produits chimiques lors des processus d'extraction des minerais d'intérêts pour les compagnies minières consistent un réel danger à nos yeux. Nous aimerions que ces pratiques soient encadrées convenablement afin qu'aucune répercussion négative n'affecte l'intégrité de la future aire protégée.

Recommandation 5 –

L'UQCN recommande que dans l'éventualité future qu'un titre minier soit abandonné, que ce territoire soit inclus, une fois la restauration et/ou la décontamination du site effectuée, dans l'aire protégée.

2.3 LE CARIBOU FORESTIER

Il existe trois secteurs d'intérêt ciblés par le MNRF pour le caribou forestier (*Rangifer tarandus*) situés dans la portion centrale du bassin versant, sur la rive ouest de la rivière Moisie⁹. Le territoire qui nous semble intéressant ici est celui situé entre les rivières Moisie et Ouapatec. Il est essentiellement composé de forêts âgées et à maturité. En forêt boréale, les îlots de vieilles forêts sont les écosystèmes privilégiés pour les caribous forestiers. De plus, cette espèce qui a été désigné vulnérable au Québec en mars 2005 (MRNF, 2005), nous amène ainsi à porter un grand intérêt à ces zones pour la protection et la survie du Caribou forestier dans la région Côte-Nord.

⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Secteurs d'intérêt ciblés pour le plan d'aménagement de l'habitat du Caribou forestier sur la Côte-Nord*, mai 2005, carte.

Dans le cadre du plan de rétablissement du caribou forestier, présentement en cours d'élaboration, l'UQCN appuie l'idée qu'il serait judicieux de prendre en compte la situation du caribou forestier dans la stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP). La vision du MDDEP pour l'intérêt d'une aire protégée envers la protection du caribou forestier s'affirme avec une intervention de M. François Brassard du MDDEP, qui indique : « *on est convaincus que ça (une aire protégée) peut jouer un rôle important, un rôle de précaution, je vous dirais, parce que les techniques forestières, les plans d'aménagement forestier qui visent à protéger le caribou n'ont pas encore été démontrés sur le plan scientifique* »¹⁰ et « *d'où l'importance d'avoir des aires protégées dans cette approche-là, en cas où ça ne fonctionnerait pas les interventions de coupe et les systèmes de rotation de blocs que ma collègue de la Faune expliquait* »¹¹. Dans ce sens le projet de la réserve aquatique de la rivière Moisie est une aubaine pour le maintien des caractéristiques de l'habitat propice au caribou forestier, ainsi que la conservation de la biodiversité des milieux riverains de la rivière Moisie.

Recommandation 6 –

L'UQCN recommande de considérer, au sein des limites de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, le massif forestier situé entre les rivières Moisie et Ouapetec, dans le but de favoriser le maintien de l'intégrité écologique, ainsi que la protection de l'habitat du caribou forestier.

2.3.1 MASSIFS FORESTIERS POUR LA PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

Afin de localiser les massifs forestiers, nous avons utilisée une imagerie satellite qui est disponible sur le Web sur le site <http://maps.google.com/>. À partir de cette imagerie, nous avons pu identifier un grand massif forestier à l'est de la rivière Moisie. Tel qu'illustré à l'annexe 2, le secteur identifié constitue le prolongement d'un massif forestier situé à l'ouest de la rivière Moisie qui correspond à un des sites d'intérêt pour le caribou forestier identifiés par le MRNF mentionnés plus tôt. Alors, si le massif identifié par le MRNF abrite des représentants de cette espèce, et que le massif à l'est semble avoir les mêmes caractéristiques sur l'imagerie satellite, il est fort à parier que ce dernier constitue un site d'intérêt pour le caribou forestier. Rappelons que les territoires à l'est de la rivière Moisie ne sont pas sous CAAF, ce qui veut dire que la protection n'aurait pas d'effet sur l'industrie forestière locale.

Recommandation 7 –

L'UQCN recommande que le bassin versant de la rivière Caopacho, située à l'est de la rivière Moisie et qui renferme un massif forestier mature soit inclus dans l'aire protégée projetée dans l'impossibilité motivée d'inclure la totalité du bassin versant de la rivière Moisie.

¹⁰ F. Brassard. Extrait du BAPE, séance du 2 mai 2005, ligne 1881.

¹¹ F. BRASSARD. Extrait du BAPE, séance du 2 mai 2005, ligne 1884.

2.4 DESIGNS SUGGÉRÉS PAR L'UQCN

L'UQCN suggère deux designs pour le projet d'aire protégée de la rivière Moisie. Tel que mentionné à la section 2.2.2, le design idéal afin de conserver l'intégrité de l'écosystème aquatique de la rivière Moisie serait l'ensemble du bassin versant. Mais, dans l'impossibilité **motivée** d'inclure la totalité du bassin versant, l'UQCN suggère un autre design qui constitue, le minimum INCONTOURNABLE afin de protéger les éléments d'intérêts situés dans le bassin versant de la rivière Moisie.

L'annexe 2 présente deux designs suggérées par l'UQCN : le premier comprend le bassin versant de la rivière Moisie dans son ensemble et le **deuxième constitue un minimum incontournable** selon l'UQCN. Nous avons utilisé le document DB7a-c¹² fourni sur le site du BAPE afin d'illustrer nos propositions de délimitation pour l'aire protégée dans le secteur de la rivière Moisie.

2.4.1 JUSTIFICATION DES DESIGNS SUGGÉRÉS

Plusieurs raisons motivent l'UQCN à proposer des changements aux limites actuelles du projet d'aire protégée de la rivière Moisie. Ces modifications se traduisent essentiellement par un agrandissement notable du périmètre de l'aire protégée qui a été présenté par le MDDEP lors de la première partie des audiences publiques en région Côte-Nord. L'annexe 2 illustre de façon générale et non précise, les designs suggérés.

DESIGN 1

Le premier design se caractérise par le tracé de l'ensemble du bassin versant de la rivière Moisie. Il est à mentionner que le tracé présent à l'annexe 1 devra tenir compte des limites de la municipalité de Fermont, des sites miniers actifs situés dans la portion la plus au nord du bassin versant ainsi que la voie ferrée longeant la rivière Nipissis et la rivière Wacouno à l'est du bassin versant. Ces secteurs sont exclus puisqu'ils représentent des perturbations anthropiques incompatibles avec la définition même d'une aire protégée. **L'UQCN considère le design 1 comme étant le design idéal afin de protéger l'intégrité écologique de la rivière Moisie et de sa population de saumon de l'Atlantique** si, et seulement si l'exploitation minière présente à la tête du bassin versant, exclue de l'aire protégée, et que la voie ferrée située à l'est du bassin versant de la rivière Moisie n'ont pas d'effet sur la qualité de l'eau de celui-ci.

Ce design inclut également, en totalité ou en partie, les sites d'intérêts pour le caribou forestier mentionné à la section 2.3 du présent mémoire. Aussi, l'UQCN se questionne en regard de l'impact potentiel d'un accident ferroviaire sur la qualité de l'eau de la rivière Nipissis. Malgré que le design 1 inclus la voie ferrée, notez que l'UQCN est d'avis que l'impact d'une telle infrastructure dans une aire protégée devra être évaluée.

¹² MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. Utilisation du territoire de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et de la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart, 2005, 1 carte.

DESIGN 2

Dans une impossibilité motivée d'appliquer le design 1 proposé, l'UQCN suggère d'étendre les limites de l'aire protégée projetée :

- Au bassin versant primaire de la rivière Moisie tel que défini à la section 2.2.2 du présent mémoire :
- Également au bassin versant de la rivière Ouapatec afin de garantir une protection intégrale de la population de saumons qui utilise ce tributaire comme site de reproduction. Cette réévaluation des limites de la réserve aquatique intègre également une partie de deux secteurs d'intérêt ciblés pour le Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier identifié par le MRN¹³.
- Également au bassin versant de la rivière Caopacho puisque selon l'imagerie satellitaire consultée¹⁴, nous avons noté la présence d'un massif forestier situé à l'est de la rivière Moisie. La prise en compte de cette zone encore épargnée par l'exploitation forestière en l'absence de CAAF, permettrait également d'inclure la partie ouest de la réserve de biodiversité du lac Bright Sand. Nous suggérons de prolonger également cette portion jusqu'à la frontière du Labrador dans une perspective de protection du caribou forestier dont la présence est fortement soupçonnée.
- Enfin, la reconfiguration des limites dans la portion nord du bassin versant de la rivière Moisie permet la connectivité de la partie nord ouest de l'aire protégée suggérée de la rivière Moisie avec celle de la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart. Cet ajout consolide une nouvelle fois l'intégrité écologique des aires protégées en question, mais aussi soutiendrait la création d'un seul Conseil de conservation et de mise en valeur.

L'ajout de ces quatre critères de design à la délimitation proposée de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie procure à cette aire protégée, une meilleure protection de l'intégrité de l'écosystème aquatique et inclus aussi des éléments d'intérêts à la conservation de la forêt boréale soit de grands massifs forestiers propices à fournir un habitat au caribou forestier.

¹³ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. Secteurs d'intérêt ciblés pour le plan d'aménagement de l'habitat du Caribou forestier sur la Côte-Nord, mai 2005, carte.

¹⁴ Site web : www.maps.google.com

3. PROJET DE PARC NATIONAL

L'UQCN croit qu'une grande aire protégée dans le secteur de la rivière Moisie posséderait tous les atouts pour constituer un parc national de patrimoine naturel mondial du même ordre que le parc national Wood Buffalo (44 807 km²) et le parc national Yellowstone (9000 km²). La conjoncture de plusieurs éléments nous a dirigé vers cette proposition :

- La rivière Moisie est une rivière reconnue mondialement pour la pêche au saumon atlantique du Québec.
- Le parcours nautique qu'elle offre classe la rivière Moisie comme une destination d'intérêt pour les activités nautiques récréatives.
- L'esthétisme certain de ce territoire boréal sauvage et relativement vierge.
- Les écosystèmes forestiers répertoriés par le secteur Faune du MRNF à l'est du bassin versant constituent des sites d'intérêts pour le caribou forestier, espèce considérée vulnérable au Québec.
- L'histoire culturelle de cette rivière qui a constitué une voie navigable, ainsi que ces tributaires, et est une source d'alimentation des communautés autochtones de la Côte-Nord.

L'opportunité de créer un parc national dans ce secteur découle également de l'absence de droits consentis dans le secteur à l'est de la rivière Moisie. Ceci est une occasion unique de nos jours que le gouvernement devrait saisir afin de bien faire ce qu'il avait tenté à la fin du 19^e siècle en créant des grands parcs nationaux tel que le parc de la Montagne-Tremblante et le parc des Laurentides. Ces grandes étendues représentaient, à l'époque, la grandeur de la nature sauvage du Québec. Maintenant, le parc des Laurentides n'existe plus et le parc de la Montagne Tremblante a vu sa superficie fondre tranquillement en faveur d'une utilisation forestière.

Notons que l'est du Québec n'est pas représenté dans le réseau de parc national à part la Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. La venue d'un grand parc national québécois sur la Basse-Côte-Nord engendrerait des investissements de la part du gouvernement dans cette région aux prises avec des problématiques socio-économiques. Avec la crise forestière que vit présentement le Québec, l'UQCN croit que la création d'un parc national québécois de calibre international permettrait de diversifier l'économie régionale et de mettre en valeur la culture et le mode de vie des communautés de la Basse Côte-Nord.

Recommandation 8 –

L'UQCN recommande que l'aire protégée projetée de la rivière Moisie devienne un projet de parc national de calibre international et représentatif de l'écosystème boréal de l'est du Québec.

4. IMPACTS SUR L'APPROVISIONNEMENT FORESTIER : FAITS ET SOLUTIONS

En l'absence de données telles que la Banque de données territoriales du Québec (BDTQ), ainsi que le 3^e inventaire forestier décennal, nous n'avons pu, malheureusement, approfondir le sujet malgré notre ferme volonté de le faire. Seules les informations disponibles sur le site Internet du gestionnaire des ressources forestières (MRNF) furent utilisées pour nos réflexions.

Selon la Synthèse des possibilités forestières et des attributions par aire commune (AC) et par essence Région de la Côte-Nord (09)¹⁵, une possibilité annuelle 51 902 m³/an de feuillus durs n'est pas attribuée pour l'AC 094-20. L'AC adjacente à l'ouest de l'aire commune 094-20, soit l'AC 093-01 possède une possibilité forestière en feuillus durs de 136 230 m³/an qui, elle aussi, n'est pas attribuée. Selon nous, la façon dont les volumes sont distribués et utilisés sur la Côte-Nord est loin de l'être d'une façon optimale et durable.

Le volume en feuillus durs n'étant pas récolté lors des interventions forestières, ceci induit une problématique majeure au niveau d'un aménagement forestier se voulant proche de la nature, ainsi que pour un aménagement durable des forêts. Il est reconnu que les essences feuillues laissées sur les parterres de coupe ensemencent rapidement les parterres de coupes durant les années qui suivent les opérations forestières. Selon l'UQCN, ceci induit une forte probabilité d'enfeuillement des parterres anciennement dominés par les essences résineuses. Ces pratiques engendreront des efforts d'éducation des peuplements intenses, et surtout coûteuse, de la part du ou des bénéficiaires afin de revenir à un peuplement dont la composition en essences serait similaire à celui d'origine.

L'UQCN juge qu'il est temps d'utiliser convenablement et de manière durable et écosystémique, la matière ligneuse que produit notre forêt boréale.

L'UQCN est consciente que la demande en produits feuillus n'est pas aussi grande que celle pour les résineux, mais en ces temps difficiles pour la foresterie québécoise, nous croyons qu'il est temps d'utiliser l'imagination et le savoir-faire québécois afin de passer au travers de la crise forestière qui pointe à l'horizon. Citons comme exemple le cas de Boisaco inc, à Sacré-Cœur qui, malgré la diminution du volume en essences résineuses au moulin, a investi, avec d'autres partenaires, dans la mise en place d'une usine (Bersaco inc.) pouvant transformer 110 000 m³ de feuillus par année¹⁶. La mise en place de Bersaco inc. a permis de créer 103 emplois. N'est-ce pas un exemple concret d'atténuation des impacts de la mise en place d'une aire protégée ? L'UQCN croit que oui.

¹⁵ http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/CAAF-pdf/synthese/p_a_09.pdf

¹⁶ <http://www.boisaco.com/2transfo.htm>

Selon le MRNF, gestionnaire de la ressource forestière publique, la perte de possibilité forestière associée à l'assimilation du bassin versant de la rivière Ouapatec est de 103 000 m³/an (20 000 m³ pour la réserve aquatique projetée + 56 000 m³ pour le bassin versant de la Ouapatec + 37 000 m³ pour le territoire dit enclavé par le bassin de la Ouapatec¹⁷) ce qui contraste avec le chiffre de 175 000 m³ avancé par la compagnie forestière Uniforêt.

L'UQCN considère que l'impact d'une diminution de possibilité forestière résineuse associée à la mise en place d'une aire protégée pourrait être atténuée par la mise en place d'une usine de transformation d'essences feuillues, ceci afin de maintenir et même de créer de l'emploi dans le domaine de la transformation de la matière ligneuse dans la région.

¹⁷ Tableau 1 tiré de MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Impacts sur la possibilité forestière des projets d'aires protégées du lac Pasteur et de la rivière Moisie*, mai 2005, 6 pages.

5. CONCLUSION

L'UQCN désire rappeler à quel point il est primordial pour le Québec de se doter d'un véritable réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité, plus particulièrement en forêt boréale dite « commerciale ». En ce sens, l'UQCN engage le gouvernement à aller de l'avant avec la mise en place de statuts définitifs pour les aires protégées projetées. De plus, rappelons que l'intégrité écologique d'une aire protégée doit être prise en compte dans l'ensemble du processus de création d'une aire protégée et surtout dans le design et la délimitation de celle-ci. De plus, l'UQCN est d'avis que la région de la Côte-Nord, de par sa grande richesse naturelle, mérite la mise en place d'un parc national ou d'une grande aire protégée telle s la réserve aquatique, dans le secteur de la rivière Moisie, dans une forme améliorée. La rivière Moisie est un joyau naturel et patrimonial naturel mondial à protéger.

ANNEXE 1 — LOCALISATION DU MASSIF DE FORÊTS MATURES À L'EST DE LA RIVIÈRE MOISIE



Source : <http://maps.google.com/>, consulté le 3 juin 2005.

